

New

**24<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'EPU**

**Lettonie**

**Intervention de la Délégation de l'Arménie**

**Genève, le 26 janvier 2016**

Merci, Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires étrangères S. E. M. Andrejs Pildegovics et à la délégation qui l'accompagne et remercie pour la présentation détaillée du deuxième rapport national.

L'Arménie prend note avec satisfaction des mesures significatives entreprises par la Lettonie pour la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du 1<sup>er</sup> cycle de l'EPU.

Elle salue le rôle important qu'assume la Lettonie en faveur du renforcement de la coopération des Etats avec les procédures spéciales et les titulaires de mandat, en encourageant, notamment, à leur adresser des invitations permanentes.

L'Arménie apprécie également l'engagement de la Lettonie, à l'échelle internationale, en matière de prévention des crimes contre l'humanité, ainsi que la pénalisation de la glorification publique et le déni des génocides et des crimes contre l'humanité.

Elle salue les modifications apportées à la loi sur la nationalité en 2013 qui prévoit l'établissement d'une procédure simplifiée d'acquisition de la nationalité et de naturalisation en Lettonie, ainsi que les mesures prises pour la diminution considérable du nombre de « résidents étrangers »

L'Arménie se félicite également des mesures législative et administrative prises par le gouvernement letton dans le cadre de la lutte contre les crimes de haine.

Ma délégation souhaiterait adresser deux recommandations à la Lettonie

- 1) Continuer à prendre des mesures en faveur de la protection des minorités nationales et de l'intégration sociale
- 2) Poursuivre ses efforts, sur le plan international, en matière de prévention du génocide et des crimes contre l'humanité.

L'Arménie souhaite le plein succès à la Lettonie.

Je vous remercie.